



## Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie  
Lectures (2002-2010)

---

Lazzeri Yvette, Moustier Emmanuelle, 2008, *Le développement durable. Du concept à la mesure*, L'Harmattan, 153 p.

Bertrand Zuindeau

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8145>

ISSN : 1772-9971

### Éditeur

Association DD&T

### Référence électronique

Bertrand Zuindeau, « Lazzeri Yvette, Moustier Emmanuelle, 2008, *Le développement durable. Du concept à la mesure*, L'Harmattan, 153 p. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Lectures (2002-2010), Publications de 2008, mis en ligne le 11 mai 2009, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8145>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.



*Développement Durable et Territoires* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

---

*Lazzeri Yvette, Moustier Emmanuelle,*  
*2008, Le développement durable. Du*  
*concept à la mesure, L'Harmattan,*  
*153 p.*

Bertrand Zuindeau

---

- 1 À peine plus d'un an après la parution de l'ouvrage collectif *Les indicateurs territoriaux de développement durable : Questionnements et expériences*<sup>1</sup> dont elle assurait la direction scientifique, Yvette Lazzeri, associée cette fois à Emmanuelle Moustier, revient sur ce même sujet, avec ce nouvel ouvrage *Le développement durable : du concept à la mesure*, également aux éditions L'Harmattan.
- 2 Le premier livre était un ouvrage collectif issu d'un colloque de 2005 à Aix en Provence. Le second prend, lui, la forme d'un court manuel – un précis – traitant du développement durable dans ses caractéristiques générales, notamment d'ordre institutionnel, mais mettant l'accent plus spécialement sur les questions d'évaluation. L'ensemble de l'ouvrage est intéressant, mais incontestablement c'est la partie sur l'évaluation qui constitue l'apport le plus important de cette contribution. La question de l'évaluation du développement durable n'est pas si souvent traitée – en tout cas en français – qu'il ne faille pas saluer, avec intérêt, cette parution opportune.
- 3 L'ouvrage comporte quatre chapitres, les deux derniers portant sur la mesure du développement durable (respectivement au niveau national – voire supra national – et au niveau infranational).
- 4 Le premier chapitre expose, assez brièvement, le concept de développement durable. On y trouve des éléments de définition, un historique – en fait l'indication des principaux moments allant du rapport Meadows de 1971 au sommet de Djakarta (Rio+15) –, une courte description des acteurs du développement durable, et l'énoncé des grands principes. L'ouvrage en reste à une présentation qu'on pourrait qualifier d'« institutionnelle » du développement durable et ne cherche pas à s'inscrire dans le

débat théorique, lequel, selon un papier initial de Turner en 1992<sup>2</sup>, oppose la conception faible (voire très faible) de la durabilité et la conception forte (voire très forte) de la durabilité.

- 5 Le chapitre 2 a traité à la diffusion du développement durable en France, montrant – très justement – l'évolution progressive d'une approche thématique à une démarche intégrée. Les premiers textes se situent vers le milieu des années 1990 et concernent plus particulièrement l'environnement (« chartes d'environnement » en 1993, Loi Barnier en 1995). Le caractère intégré (ou transversal) va peu à peu se dessiner, en prenant appui sur le territoire. La loi Voynet (1999) marque, à cet égard, un tournant. L'ouvrage insiste sur les deux instruments prévus par cette loi, que sont la charte de pays et le projet d'agglomération. Il fait un point aussi sur l'Agenda 21 local, « une démarche de développement durable, globale et transversale ».
- 6 Avec le troisième chapitre, les auteurs abordent la question de la mesure du développement durable. Ils proposent un tour d'horizon des pratiques françaises et étrangères. La présentation est détaillée, pédagogique, et n'est pas dénuée de sens critique. En particulier, quant à ce dernier point, les indicateurs mis en avant donnent lieu à des tableaux opportuns avec « avantages » et « inconvénients ». Sont distingués les tableaux de bord et les indicateurs composites (ou synthétiques). S'agissant de la première catégorie, Y. Lazzeri et E. Moustier font état des travaux phares que sont le « Dashboard on Sustainable Development », les indicateurs des Nations Unies, les indicateurs structurels de la stratégie européenne de Lisbonne, et enfin les indicateurs structurels dans le cadre de la stratégie de développement durable pour la France. Pour ce qui concerne les indicateurs synthétiques, les principaux sont passés en revue : le Genuine Progress Indicator (GPI), issu lui-même de l'Index of Sustainable Economic Welfare (ISEW, indice de bien-être économique durable de Daly et Cobb), l'Environmental Pressure Index (EPI), et l'empreinte écologique. Il est à noter que, selon les deux auteurs, l'ensemble de ces indicateurs synthétiques relèveraient de la « durabilité forte », c'est-à-dire – pour reprendre les propos mêmes des auteurs – une optique estimant qu'il existe une « faible substituabilité entre capital naturel et capital produit (ou manufacturé) ». Il faut préciser qu'un tel jugement ne fait pas l'unanimité, certains auteurs considérant, au contraire, que les indicateurs synthétiques monétaires (par exemple le GPI et l'ISEW) sont à rattacher à la « durabilité faible ». Par exemple, Simon Dietz et Eric Neumayer (2007<sup>3</sup>, p. 621) écrivent, à propos de ce type d'indicateurs, qu'« en supposant que les diverses composantes de l'utilité complète peuvent être simplement ajoutées les unes aux autres pour parvenir à un indicateur général, ils constituent une mesure de durabilité faible et non de durabilité forte. L'hypothèse sous-jacente est qu'une augmentation dans une composante peut être compensée par une diminution dans une autres ». Il est vrai que la paternité de Daly and Cobb, auteurs incontestablement inscrits dans le versant « fort » du développement durable<sup>4</sup>, est perturbatrice au regard de cette qualification et aide à comprendre la position de Lazzeri et Moustier...
- 7 Le quatrième et dernier chapitre a pour objet la question des indicateurs territoriaux de développement durable. En fait, par « territorial » les auteurs entendent ici la ville, la région, la province, en tout cas des échelons infra-nationaux. Ce faisant, ils adoptent une position qui, si elle ne va pas de soi, est très fréquemment usitée... notre revue ne faisant pas exception...
- 8 La problématique des indicateurs territoriaux de développement durable renvoie à un enjeu majeur. Sont concernées des questions telles que les diagnostics territoriaux à

l'aune du développement durable, l'information de la population, l'évaluation des politiques publiques, l'aide à la décision. Or, en la matière, les initiatives sont de plus en plus nombreuses : Yvette Lazzeri et Emmanuelle Moustier en font l'inventaire et offrent une analyse très intéressante. Le tour d'horizon ne se limite certes pas aux expériences françaises (travaux de l'IFEN, Communauté urbaine de Dunkerque, Région Nord – Pas de Calais...), mais laisse une part importante aux tentatives étrangères : celles ayant pour cadre l'Union européenne ou s'inscrivant dans divers pays tels que l'Allemagne, l'Irlande, la Lettonie, le Canada, le Brésil, la Chine, Taiwan (à cet égard, remarquons le très utile tableau récapitulatif des pages 92 et 93). Chaque expérience recensée est ensuite décrite, les auteurs formulant un certain nombre de « remarques », plus particulièrement à même de caractériser la démarche, parfois avec une note critique.

- 9 L'ouvrage se prolonge par une présentation du référentiel d'indicateurs élaboré par le Ministère de l'écologie, en France, ces toutes dernières années. En amont des indicateurs proprement dits, l'accent est mis sur le « cadre de référence » avec ses « finalités », elles-mêmes décomposées en « objectifs », par exemple F1 « Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère » se distingue en O1 « Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre » et O2 « Maîtriser la demande d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables ». Aux finalités thématiques, le cadre de référence en adjoint une autre : la gouvernance, laquelle se subdivise en initiatives des collectivités locales, participation (démocratie), et solidarité interterritoriale.
- 10 On souscrira volontiers au jugement des auteurs qui estiment que la réussite de l'évaluation « en terre de développement durable » – et cet avis vaut non seulement pour le cadre de référence du ministère mais aussi plus largement pour toute démarche en la matière – réside dans la capacité à mobiliser les acteurs, « autour d'une compréhension commune de l'intérêt d'une démarche d'évaluation pour agir efficacement » (p. 140). Gageons que l'ouvrage d'Yvette Lazzeri et Emmanuelle Moustier puisse contribuer à cette mobilisation.